

Filière : Technicien en conception de bâtiments



Sigle : AMEPAY

Option : Aménagements paysagers

Niveau : Bac Pro

Prérequis :

Débouchés :

Ce bac pro permet de travailler dans des entreprises ou dans les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux. Mais aussi pour des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, des entreprises de productions horticoles et pépinières.

Description :

Ce bac pro permet de travailler dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal. Il permet de participer à la conduite d'un chantier paysager : préparer, organiser et exécuter les travaux, utiliser et entretenir les matériels et les équipements.

Le ou la titulaire peut aussi préparer la réalisation d'un espace paysager : améliorer les sols, établir le piquetage, mettre en place les voies et les réseaux, effectuer les plantations, installer l'irrigation, l'éclairage, le mobilier...

Il ou elle peut encore entretenir les espaces paysagers : tailler les végétaux, les arbres et les haies, désherber les sols, les pelouses et les massifs. Enfin, il ou elle suit l'état sanitaire des végétaux et assure leur traitement.

Qualité et compétences :

1

installations et des infrastructures) ou de création d'espaces verts, de jardins (y compris la conception de décors ou d'aménagements intérieurs).

Les enseignements en sciences et techniques des aménagements paysagers visent à donner aux diplômés les moyens d'analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier d'aménagements paysagers, de savoir poser un diagnostic en intégrant les contraintes du chantier à la fois techniques, organisationnelles et économiques et les souhaits du client (maître d'ouvrage). Une place prépondérante de la formation est accordée à la connaissance du végétal.

Grâce aux enseignements de biologie-écologie, l'élève apprend à connaître les plantes, les espèces et les variétés en vue de les utiliser pour leurs caractéristiques à la fois écologiques, ornementales et esthétiques.

La formation permet d'acquérir des compétences dans le domaine du bâtiment et des travaux publics pour réaliser des travaux de terrassement, de maçonnerie paysagère (rocailles, dallages maçonnés), de voirie et réseaux (éclairage, drainage, eaux pluviales...) ou encore des travaux de préparation des sols et les plantations et semis.

Le bachelier ou la bachelière est aussi préparé à utiliser des matériels et des agroéquipements, à les régler et à les entretenir. La formation permet la délivrance d'une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES).

